

Le plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale reconnaît l'accès à l'emploi comme facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté. Favoriser un accès direct à l'emploi est un moyen de réduire les difficultés sociales. L'emploi en lui-même peut résoudre un grand nombre de difficultés, mais des écueils pratiques liés à la santé, au logement, à la mobilité et à la garde d'enfant appellent des réponses complémentaires, en particulier pour les familles monoparentales.

Le plan se fixe des objectifs d'accès direct à l'emploi auprès d'employeurs classiques (techniques de médiation active), par la création d'emplois de transition en contrat aidé ou dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.

Le plan vise aussi à lutter contre la segmentation du marché du travail, tout en progressant dans la sécurisation des parcours, par deux canaux :

- Lutter contre la précarité de l'emploi
- Créer des droits rechargeables à l'assurance chômage afin de renforcer les droits des travailleurs aux parcours heurtés

Enfin, il cherche à mettre en place une politique de prévention des exclusions en favorisant l'accès à la formation et aux évolutions de carrière pour les moins qualifiés, à éviter les ruptures professionnelles et à prévenir le chômage de longue durée, notamment en mobilisant les contrats aidés.

Julie Pariente, Émilie Vivas, Gilles Zemis (Insee), Lionel Durand (Directe)

### *Principaux résultats des indicateurs nationaux (source : enquête emploi en continu 2013)*

En France, l'emploi s'ajuste globalement, avec un certain délai, aux évolutions de l'activité économique. Avec le retournement conjoncturel observé à l'été 2011, la dégradation de la situation du marché du travail entamée au second semestre 2011 s'est poursuivie en 2012 avec la destruction de 70 000 emplois en France métropolitaine. L'année 2013 a permis de compenser partiellement cette destruction grâce à la création de 40 000 emplois.

Le taux d'emploi des 15-64 ans a augmenté de 0,1 point entre 2012 et 2013, s'établissant à 64,1 % en 2013 après une relative stabilité depuis 2010.

En 2008, le taux de chômage a atteint son niveau le plus bas depuis 1983, à 7,1 % de la population active. En 2009, avec la récession, il a nettement augmenté : + 1,6 point puis plus modérément en 2010 (+ 0,2 point). Après une légère baisse en 2011 (- 0,1 point), en lien avec le rebond de la croissance économique et son impact favorable sur le marché du travail, il repart à la hausse en 2012 et 2013 avec le retournement de la conjoncture, toutefois à un rythme sensiblement inférieur à celui de 2008-2009 (respectivement + 0,6 point et + 0,5 point). Il est amplifié par le fait que l'emploi recule alors que la population active progresse notablement sous l'effet des réformes des retraites. En 2013, il s'établit à 9,9 % de la population active en France métropolitaine et n'est plus très loin des niveaux observés au milieu des années 1990. En 2014, il reste au même niveau que l'année précédente.

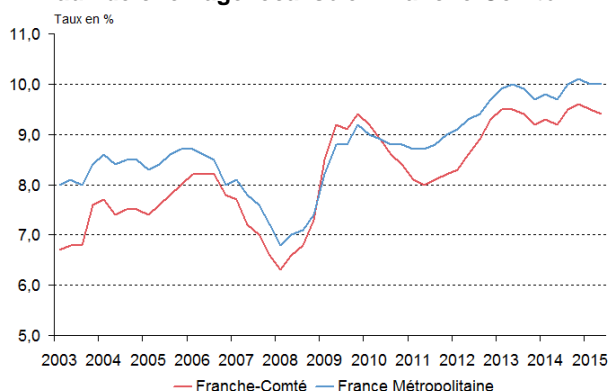
Le chômage de longue durée (12 mois ou plus) et celui de très longue durée (24 mois ou plus) poursuivent leur progression entamée en 2008 sous l'effet de la crise : en 2013, 4,0 % des actifs sont chômeurs depuis plus d'un an (+ 1,3 point par rapport à 2008) et 2,0 % depuis plus de deux ans (+ 0,7 point).

## Indicateurs locaux de suivi du plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Les indicateurs de chômage permettent de mesurer l'évolution des conditions d'accès à l'emploi pour les populations et territoires ciblés dans le plan.

Au deuxième trimestre 2015, le **taux de chômage localisé** en Franche-Comté est une nouvelle fois, en recul de 0,1 point par rapport au trimestre précédent et s'établit à 9,4 % de la population active. Cette baisse observable sur le premier semestre 2015, fait suite à une année 2014 marquée par une augmentation notable du taux de chômage (+ 0,4 point), tout particulièrement lors du dernier semestre. Suite à cette baisse, le taux de chômage retrouve des niveaux comparables à ceux enregistrés deux ans auparavant. Au niveau national le taux de chômage se stabilise quant à lui, à 10,0 %.

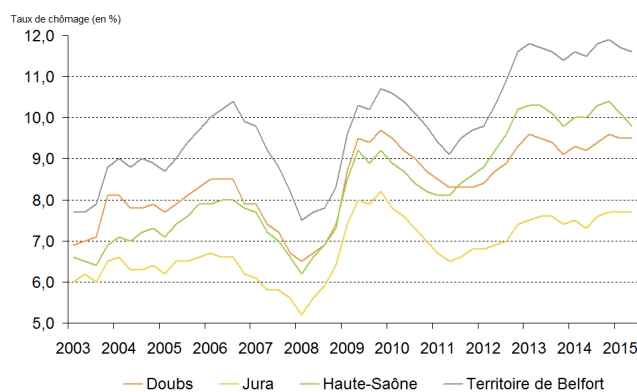
### Taux de chômage localisé en Franche-Comté



Note : données trimestrielles.

Source : Insee, taux de chômage localisé (région), au sens du BIT (France)

### Taux de chômage localisé dans les départements francs-comtois



Note : données trimestrielles.

Source : Insee, taux de chômage localisé

### Le taux de chômage localisé

La méthode d'estimation des taux de chômage localisés repose sur l'estimation d'une part, du chômage (numérateur) et d'autre part, de la population active occupée (dénominateur).

Le chômage est obtenu par ventilation du chômage à l'aide de la structure géographique observée dans les demandeurs d'emploi en fin de mois à chaque trimestre. Chaque série ainsi obtenue est ensuite désaisonnalisée (corrigée des variations saisonnières).

La population active occupée départementale s'appuie quant à elle sur les estimations d'emploi au lieu de résidence issues du dispositif d'Estimations d'emploi localisées (Estel).

Le taux de chômage localisé est un indicateur directement comparable au taux de chômage national, sous l'hypothèse qu'il n'y a pas d'évolution des déplacements domicile-travail depuis le recensement de 2008.

Le recul enregistré au deuxième trimestre 2015 au niveau régional est identique dans le Territoire de Belfort (- 0,1 point). Il est plus accentué en Haute-Saône (- 0,3 point). Dans le Doubs et le Jura, le taux de chômage reste stable par rapport au trimestre précédent.

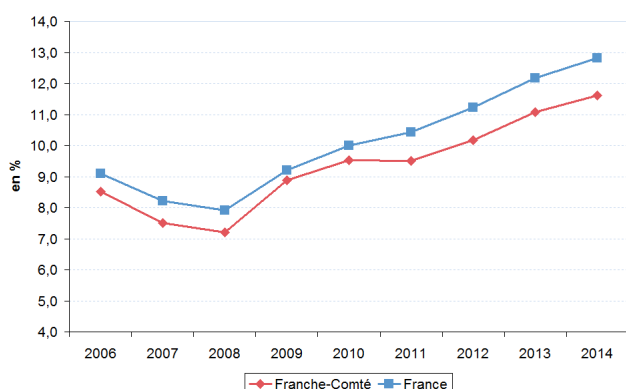
Ainsi, le taux de chômage localisé s'établit à 11,6 % dans le Territoire de Belfort, 9,8 % en Haute-Saône et 9,5 % dans le Doubs. Il demeure le plus faible dans le Jura (7,7 %). À l'instar de la situation régionale, ces taux sont comparables à ceux enregistrés deux ans auparavant, exception faite de la Haute-Saône, où le taux de chômage a baissé de manière significative (- 0,5 point).

La **part de la demande d'emploi dans la population en âge de travailler** est le rapport entre le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C de l'année N à la population âgée de 15 à 64 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N. Cet indicateur permet une approche plus large du chômage que le taux de chômage localisé. Il mesure la part des personnes inscrites à Pôle emploi qui, soit n'ont exercé aucune activité professionnelle (catégorie A), soit ont occupé un emploi à temps

partiel (catégories B et C). Les catégories B et C peuvent être considérées comme un indicateur de sous-emploi (cf. définitions). On se rapproche ainsi de la notion de « halo du chômage » (cf. définitions) pour appréhender l'importance de la privation totale ou partielle d'emploi au sein de la population active et son évolution.

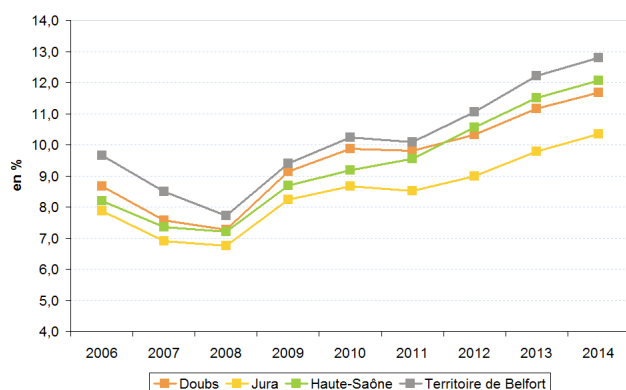
En 2014 en Franche-Comté, le nombre de demandeurs d'emploi représente 11,6 % de la population en âge de travailler et atteint son plus haut niveau depuis 2006. Il progresse de 0,5 point par rapport à 2013 soit quasiment autant qu'en France (+ 0,6 point), tout en restant toutefois à un niveau plus faible. Les demandeurs d'emploi au niveau national représentent 12,8 % de la population en âge de travailler.

#### Part de la demande d'emploi dans la population en âge de travailler en Franche-Comté



Sources : Dares - Pôle emploi et Insee (Estimations localisées de population)

#### Poids de la demande d'emploi dans la population en âge de travailler dans les départements francs-comtois



Sources : Dares - Pôle emploi et Insee (Estimations localisées de population)

#### Les catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont répartis en cinq catégories définies de la façon suivante. Les trois premières regroupent les personnes tenues à des actes positifs de recherche d'emploi et qui :

- n'ont occupé aucun emploi dans le mois (catégorie A)
- ont travaillé moins de 78 heures dans le mois (catégorie B)
- ont travaillé plus de 78 heures dans le mois (catégorie C).

Depuis 2008, le suivi conjoncturel du marché du travail repose sur l'évolution de la catégorie A d'une part et du cumul des trois catégories d'autre part.

Deux autres catégories regroupent les demandeurs d'emploi qui ne sont pas tenus à une recherche active d'emploi soit parce qu'ils sont en formation, stage, maladie ou en reclassement professionnel (catégorie D), soit parce qu'ils occupent un emploi, typiquement en contrat aidé (catégorie E).

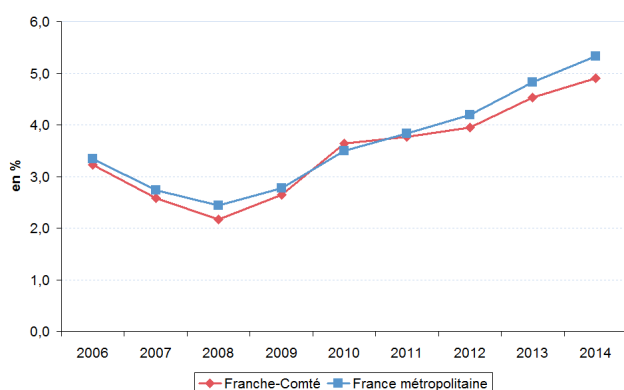
En Franche-Comté, toutes les catégories de demandeurs d'emploi augmentent entre 2013 et 2014 tandis que la population en âge de travailler baisse légèrement (- 0,7 %). En particulier, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégorie A, qui représentent près des deux tiers des demandeurs d'emploi, enregistre encore une augmentation soutenue sur cette période (+ 3,9 %).

Par rapport à 2013, la hiérarchie des territoires est inchangée : avec 12,8 %, le Territoire de Belfort, est toujours le département franc-comtois où la part des demandeurs d'emploi est la plus forte. En Haute-Saône et dans le Doubs, ces parts s'élèvent respectivement à 12,1% et à 11,7 %. Le Jura est quant à lui, le département franc-comtois où le poids des demandeurs d'emploi est le plus faible (10,3 %). La part de la demande d'emploi dans la population en âge de travailler augmente dans tous les départements (entre + 0,5 et + 0,6 point) sous les effets conjoints d'une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et d'une baisse de la population en âge de travailler. Toutes les catégories de demandeurs d'emploi progressent pratiquement au même rythme.

**La part de la demande d'emploi de longue et de très longue durée dans la population en âge de travailler** est une approximation locale de l'indicateur national de taux de chômage de très longue durée. Il s'agit, pour une année N, du nombre moyen de demandeurs de catégorie A, B et C inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an dans la population de 15 à 64 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N.

En 2014 en Franche-Comté, le nombre de demandeurs d'emploi de longue et de très longue durée représente 4,9 % de la population en âge de travailler. Par rapport à 2013, ce poids est en hausse de 0,4 point et atteint son plus haut niveau depuis 2006. En France métropolitaine, cette part s'élève à 5,3 %, en progression de 0,5 point par rapport à 2013.

**Part de la demande d'emploi de longue et de très longue durée dans la population en âge de travailler en Franche-Comté**



Sources : Dares - Pôle emploi et Insee (Estimations localisées de population)

Sur un an, le poids des demandeurs d'emploi de longue et de très longue durée dans la population en âge de travailler augmente dans tous les départements comtois mais à des degrés divers. La Haute-Saône et le Jura enregistrent une progression plus forte (+ 0,5 point) que le Territoire de Belfort (+ 0,4 point) et surtout le Doubs, département comtois où l'augmentation est la moins marquée (+ 0,3 point). Toutefois, la hiérarchie des territoires reste inchangée et demeure la même que pour les autres indicateurs. Le Territoire de Belfort et la Haute-Saône sont les départements comtois qui, proportionnellement, comptent le plus de demandeurs d'emploi de longue et de très longue durée (respectivement 5,6 % et 5,4 %).

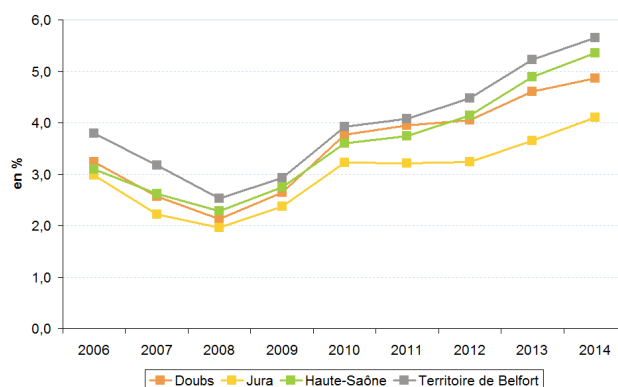
Dans le Doubs, la part de cette catégorie de demandeurs d'emploi est la même qu'au niveau régional (4,9 %). Avec 4,1 % de demandeurs d'emploi de longue et de très longue durée, le Jura est le département comtois où la part est la plus faible.

**Part des demandeurs d'emploi dans la population en âge de travailler**

L'indicateur rapporte le nombre de demandeurs d'emploi à la population en âge de travailler, plus stable que la population active. Les données de population sont issues des Estimations localisées de population (ELP) et non pas du recensement de la population, ce qui permet d'assurer une cohérence temporelle du numérateur et du dénominateur de l'indicateur.

Les ELP sont la synthèse des résultats du recensement, des statistiques d'état civil sur les naissances et les décès, et de statistiques administratives sur les flux migratoires. Elles permettent en particulier d'estimer la population régionale et départementale par sexe et groupe d'âge au 1er janvier de chaque année. Ces estimations de population sont notamment utilisées pour le calcul des différents indicateurs démographiques : taux de natalité, taux de mortalité, indicateur conjoncturel de fécondité, quotients de mortalité espérance de vie.

**Part de la demande d'emploi de longue et de très longue durée dans la population en âge de travailler dans les départements francs-comtois**



Sources : Dares - Pôle emploi et Insee (Estimations localisées de population)

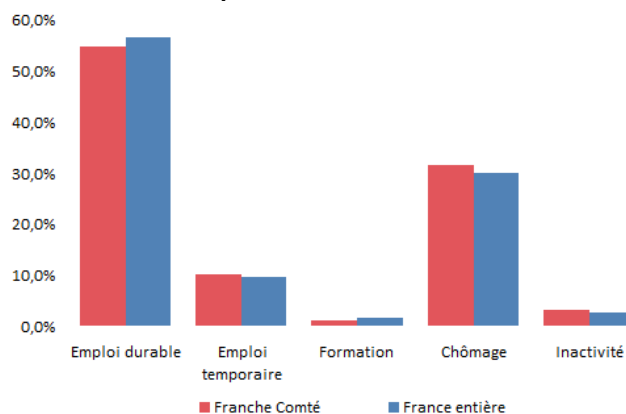
Connaître la situation professionnelle à la sortie d'un contrat aidé permet de mesurer les résultats à moyen terme de cette politique d'emploi. Les bénéficiaires de contrats aidés sont ainsi systématiquement interrogés sur leur situation professionnelle six mois après la fin de leurs contrats. Le **taux d'accès à l'emploi durable** (contrat supérieur à six mois) des personnes en contrat aidé diffère pour les secteurs marchand et non marchand.

En 2012 en Franche-Comté, dans le secteur marchand, le taux d'accès à l'emploi durable des anciens salariés en CUI-CIE est proche du niveau national (respectivement 55 % et 57 %). Plus de trois anciens salariés en CUI-CIE sur dix n'occupent pas d'emploi et sont au chômage. Les autres ont quitté la vie active (temporairement ou durablement) ou sont en formation. Par rapport à 2011, le taux d'accès à l'emploi durable dans ce secteur diminue plus fortement en Franche-Comté qu'en moyenne en France (respectivement - 9,2 points et - 2,5 points).

Les contrats signés dans le secteur non-marchand concernent plus particulièrement les personnes les plus en difficultés sur le marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minima-sociaux, etc). Dès lors ce type de contrat est conçu comme un tremplin vers l'«employabilité» et un moyen de maintenir une «employabilité» durable. Dans ce secteur, à l'issue d'un CUI-CAE, les personnes ont davantage de difficultés à trouver un emploi. En effet seules 40 % d'entre-elles occupent un emploi. Ce taux est cependant plus élevé qu'au niveau national (35,8 %). Les autres anciens bénéficiaires d'un CUI-CAE dans la région, sont soit au chômage (50 %), soit ont quitté la vie active, soit sont en formation.

Par rapport à 2011, le taux d'accès à l'emploi durable dans ce secteur recule plus fortement en Franche-Comté qu'en moyenne en France (respectivement - 7,0 points et - 4,8 points).

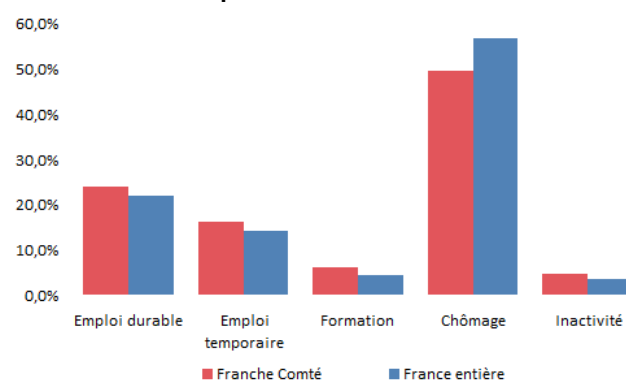
**Situation professionnelle des anciens salariés employés en contrat aidé du secteur marchand six mois après la fin de leur contrat**



Champ : personnes sorties d'un contrat aidé (CUI-CIE) au cours de l'année 2012

Source : ASP, traitement Dares – Direccte Franche-Comté

**Situation professionnelle des anciens salariés employés en contrat aidé du secteur non-marchand six mois après la fin de leur contrat**



Champ : personnes sorties d'un contrat aidé (CUI-CAE) au cours de l'année 2012

Source : ASP, traitement Dares – Direccte Franche-Comté

## Définitions

**Le sous-emploi** : il comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage pendant la période de référence utilisée pour définir l'emploi, et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;
- elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

**Le halo du chômage** : la définition et la mesure du chômage sont complexes et extrêmement sensibles aux critères retenus. En effet, les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir (exemple d'un étudiant qui travaille quelques heures par semaine...).

Le Bureau international du travail (BIT) a cependant fourni une définition stricte du chômage, mais qui ignore certaines interactions qu'il peut y avoir avec l'emploi (travail occasionnel, sous-emploi), ou avec l'inactivité. En effet, certaines personnes souhaitent travailler mais sont « classées » comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Ces personnes forment ce qu'on appelle un « halo » autour du chômage.

**La population active** : elle regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. La mesure de la population active diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT, au sens du recensement de la population, au sens de la Comptabilité nationale.

L'approche retenue ici est celle du recensement de la population qui comprend les personnes déclarant :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait.